

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

26 MARS 2025

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À PROTÉGER LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET À SOUTENIR LA  
COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE FACE AUX ATTAQUES CONTRE LA SCIENCE AUX  
ÉTATS-UNIS

DÉPOSÉE PAR MME BÉNÉDICTE LINARD, M. STÉPHANE HAZÉE, MME CÉLINE  
TELLIER, M. HAJIB EL HAJJAJI ET MME VERONICA CREMASCO

RÉSUMÉ

L'administration de Donald Trump a mis en place une série de politiques et de décisions qui affaiblissent gravement la recherche scientifique aux États-Unis. Ces attaques, en affectant les ressources humaines et financières de la recherche, ont pour objectif manifeste de menacer la liberté académique et l'indépendance de la recherche scientifique et d'effacer des pans entiers de la connaissance. Les restrictions imposées par le Gouvernement américain ont des conséquences profondes, non seulement pour les chercheuses et chercheurs étasuniens, mais aussi pour la science à l'échelle mondiale. Face à cette situation alarmante, la Belgique, en partenariat avec l'Union européenne et en concertation étroite avec le secteur de la recherche, doit s'engager à soutenir les chercheuses et chercheurs menacés, à garantir l'indépendance de la recherche et à renforcer la coopération scientifique internationale.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Développements .....</b>	<b>3</b>
<b>Proposition de résolution visant à protéger la liberté académique et à soutenir la communauté scientifique face aux attaques contre la science aux États-Unis .....</b>	<b>9</b>

## DÉVELOPPEMENTS

### **Attaques contre la communauté scientifique**

#### Licenciements massifs<sup>1</sup>

Depuis son entrée en fonction pour son second mandat, l'administration Trump a mené une série de purges dans plusieurs agences fédérales clés. A l'Agence nationale d'observation océanique et atmosphérique (NOAA), ce sont près de 800 employées et employés qui ont été licenciés en quelques heures. Dans les CDC (Centers for Disease Control and Prevention), 750 employées et employés auraient déjà été mis à la porte sur un objectif évalué à 1300. A la FDA (Food and Drug Administration), agence qui a pour mission la surveillance des denrées alimentaires et des médicaments, plus de 1000 personnes auraient également été remerciées. Le schéma est similaire aux NIH (National Institutes of Health), à l'EPA (Environmental Protection Agency), à la Nasa, et à la FEMA (Federal Emergency Management Agency). En supprimant les potes d'expertes et d'experts clés, l'administration a non seulement fragilisé la capacité de ces organismes à mener des recherches objectives et indépendantes, mais elle a également porté atteinte à la qualité des données, en particulier dans des domaines cruciaux pour la recherche et la coopération internationale, comme la gestion des pandémies et la lutte contre le réchauffement climatique.

#### Censure/purge dans les publications et bases de données

Parallèlement aux licenciements, des mesures de censure ont été prises, visant à supprimer ou à suspendre des publications scientifiques considérées comme non-conformes aux priorités politiques de l'administration. Sous prétexte de « lutte contre le wokisme », une liste de termes à censurer a ainsi été communiquée par l'administration. On y retrouve des mots comme « femme », « climat », « genre », « discrimination », « discours de haine », « biais implicites », « socio-économique » ou encore « race ». Mais cette croisade prétendue « antiwoke » n'épargne pas non plus les sciences dites exactes. La censure s'attaque en particulier aux domaines des sciences de l'environnement, à commencer par le climat et la biodiversité, les sciences sociales, les discriminations ou encore la santé.

#### Réductions budgétaires

En plus des purges et de la censure, l'administration Trump a opéré d'importantes réductions budgétaires dans les financements destinés à la recherche scientifique. L'USAID (United States Agency for International Development), dont

---

<sup>1</sup> Ces différents chiffres sont valables en date du 23 mars 2025. La situation étant très instable, ils pourraient évoluer.

la dissolution avait initialement été annoncée, voit finalement son financement réduit de 83 %. Cette agence est un pilier de l'aide humanitaire internationale qu'elle finance à plus de 40 %. La dissolution de l'USAID a brutalement interrompu des milliers de projets essentiels à travers le monde. En Ukraine, l'aide aux médias indépendants a été suspendue. En Birmanie, la fermeture de plusieurs hôpitaux a laissé des milliers de personnes sans accès aux soins. Au Cameroun, l'arrêt des programmes de vaccination contre le VIH/SIDA met en péril les avancées sanitaires récentes. En République démocratique du Congo et au Népal, la fin des initiatives contre la malnutrition aggrave l'insécurité alimentaire. Au Cambodge, l'interruption des opérations de déminage expose davantage les populations rurales aux dangers des mines terrestres.

Rappelons par ailleurs que les États-Unis viennent de se retirer de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), avec des conséquences importantes sur la santé mondiale : avec 1/5e de financements en moins, il sera évidemment plus compliqué pour l'OMS d'assumer ses missions continues, comme suivre l'évolution des maladies qui présentent un risque de se transformer en épidémies, assurer des campagnes de vaccination, améliorer la santé des mères et des enfants partout dans le monde, apporter de l'aide humanitaire dans des zones de conflit, ...

Des décisions comme la suspension de projets liés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) par la National Science Foundation (NSF) et le plafonnement des frais généraux des National Institutes of Health (NIH) ont particulièrement fragilisé la recherche universitaire et privé les chercheuses et chercheurs des ressources nécessaires à leur travail, mettant en péril les bases de la recherche scientifique aux États-Unis.

Le cas particulier de l'université Columbia, à New-York, est exemplatif : l'administration Trump a retiré 400 millions de dollars de subventions à cette université dont la communauté académique et étudiante est particulièrement engagée sur les thématiques qui concernent le Moyen-Orient, en laissant une semaine à l'Université pour se conformer à ses directives. L'Université a fini par devoir annoncer une série de réformes qui s'alignent sur les demandes de Trump...

### **Conséquences pour la recherche scientifique mondiale**

#### **La liberté académique en danger**

L'une des conséquences les plus graves de cette situation est l'atteinte à la liberté des chercheuses et chercheurs de mener leurs travaux, de collaborer, de publier et de partager leurs résultats ; c'est une atteinte frontale à leur liberté académique.

La liberté académique recouvre deux volets : l'un institutionnel, qui garantit l'autonomie des universités face aux ingérences extérieures, et l'autre personnel, qui

protège les libertés des enseignantes et enseignants autant que celles des chercheuses et chercheurs. Elle est protégée par de multiples dispositifs juridiques internationaux<sup>2</sup>.

On peut utilement se référer à la recommandation de l'Unesco du 11 novembre 1997<sup>3</sup> concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, qui détaille les cinq éléments constitutifs de la liberté académique :

Premièrement, la liberté académique « englobe la liberté d'enseignement ». Celle-ci implique notamment que « [l]es enseignants de l'enseignement supérieur ont le droit d'enseigner à l'abri de toute ingérence dès lors qu'ils respectent les principes professionnels reconnus, notamment ceux de la responsabilité professionnelle et de la rigueur intellectuelle à l'égard des normes et des méthodes d'enseignement. Aucun enseignant du supérieur ne devrait être contraint de dispenser un enseignement qui soit en contradiction avec le meilleur de ses connaissances ou qui heurte sa conscience ni d'utiliser des programmes ou des méthodes d'enseignement contraires aux normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme ».

Deuxièmement, la liberté académique implique la liberté « de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale » et « la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats ». Cette liberté de la recherche et de la diffusion de cette recherche induit que « [l]es enseignants de l'enseignement supérieur ont le droit d'effectuer des recherches à l'abri de toute ingérence ou de toute restriction [...]. Les enseignants devraient avoir également le droit de publier et de communiquer les conclusions des travaux dont ils sont les auteurs ou les coauteurs [...] ». Cette liberté de recherche et de diffusion implique « le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent » et « le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle ».

Troisièmement, cette liberté emporte celle de « participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives ».

Quatrièmement, la liberté académique implique que « [t]ous les enseignants de l'enseignement supérieur devraient pouvoir exercer leurs fonctions sans subir de discrimination d'aucune sorte ».

---

<sup>2</sup> L'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme ; l'article 15, §4 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; l'article 13 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

<sup>3</sup> Recommandation de l'Unesco du 11 novembre 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, 11 novembre 1997, déclaration adoptée en septembre 1998 par l'Association internationale des Universités, Actes de la Conférence générale de l'Unesco, 29e sess., vol. I, Résolutions, pp. 26 et s.

Enfin, cinquièmement, la liberté académique emporte la liberté « [...] d'exercer des activités professionnelles extra-universitaires [...] » particulièrement lorsqu'elles apparaissent comme étant en lien avec la fonction académique.

On décèle aisément dans les mesures prises par l'administration Trump une entaille sévère dans a minima trois de ces éléments constitutifs de la liberté académique. Cette politisation de la science, dont les seules illustrations connues à ce jour sont à trouver dans les régimes totalitaires, va à l'encontre d'une recherche scientifique indépendante et immunisée contre les ingérences politiques. Ce qui ne rentre pas dans le logiciel de pensée du Président américain est simplement annihilé, invisibilisé. Ce climat de pression et d'intimidation menace directement la liberté académique et la production de connaissances objectives, essentielles pour le progrès scientifique. La liberté académique est une composante essentielle de toute société démocratique. Lorsque la recherche est attaquée, ce n'est pas seulement l'intégrité scientifique qui est en jeu, mais aussi la démocratie elle-même, car la capacité à produire des connaissances indépendantes et objectives est le fondement même des sociétés libres et éclairées.

#### L'impact sur l'innovation et la production de connaissances à l'échelon mondial

Les répercussions de ces atteintes à la liberté académique dépassent les frontières des États-Unis et affectent directement la communauté scientifique mondiale. La plupart des projets de recherche d'envergure sont menés en partenariat, et les big players jouent un rôle central au sein de ces partenariats. Par ailleurs, la plupart des grandes revues sont publiées aux États-Unis, ce qui aura inévitablement un impact sur les processus de publication. Le propre de la science est de se construire par la collaboration, la confrontation des points de vue, l'échange, la mise en commun. En s'attaquant à la communauté scientifique de son pays, les politiques de l'administration Trump portent un coup sévère à l'innovation scientifique et à la production de connaissances à l'échelle mondiale. Les défis du XXI<sup>e</sup> siècle sont nombreux et urgents : la transition énergétique, la réduction des inégalités sociales, la gestion des pandémies, ... on ne peut se passer ni des chercheuses et des chercheurs étasuniens, ni de leurs bases de données et outils performants. Les observations opérées par la Nasa ou NOAA sont par exemple cruciales pour la recherche concernant le climat.

#### L'impact sur les scientifiques en Communauté française

La croisade trumpienne à l'encontre de la science a aussi des effets en Communauté française. Des chercheuses et chercheurs se sont vu soudainement privés d'accès à des bases de données indispensables à leur travail. D'autres ont perdu du jour au lendemain le contact avec des collègues étasuniens avec lesquels elles et ils travaillaient depuis des années. Des projets de recherche en cours

d'élaboration depuis des mois ou des années tombent à l'eau, faute de financement, ou de partenaire aux États-Unis. Des chercheuses et chercheurs belges actuellement en séjour de recherche aux États-Unis peuvent être touchés de la même manière par les économies qui touchent les institutions qui les accueillent.

Il est d'ores et déjà évident que de nombreuses et nombreux scientifiques en Communauté française verront des publications reportées ou annulées, perdront des années de recherche, verront leurs outils de recherche dégradés (notamment les bases de données) ou verront leurs opportunités de mobilité internationale limitées. Tout ceci aura un impact sur la poursuite de leur carrière.

### **Réaction des universités de la Communauté française**

Via un communiqué du CRef<sup>4</sup>, les universités de la Communauté française ont d'ores et déjà exprimé leur solidarité avec la communauté scientifique étasunienne et ont dénoncé fermement les attaques de l'administration Trump contre la recherche scientifique. Elles soulignent l'importance de maintenir la liberté académique et de promouvoir une collaboration scientifique internationale forte et inclusive. Ces institutions se sont également engagées à atténuer les effets des restrictions en participant activement à des projets collaboratifs avec des chercheuses et chercheurs étasuniens exilés, en organisant des conférences pour encourager l'échange d'idées et en soutenant la mobilité académique en provenance des États-Unis.

Face à cette situation, les universités de la Communauté française appellent également les autorités belges et européennes à réaffirmer leur engagement envers la liberté de la recherche dans tous les domaines. Elles demandent la mise en place de politiques de soutien plus fortes pour les chercheurs menacés, notamment en facilitant leur accueil en Belgique et en Europe.

### **Une vague de soutien international**

Face à ces mesures dramatiques, des réactions ont émergé, comme le mouvement Stand Up for Science<sup>5</sup>. Des marches et actions collectives ont été organisées aux États-Unis, notamment le 7 mars 2025, mais aussi en Europe. De nombreuses chercheuses et chercheurs belges, mais aussi le CRef<sup>6</sup>, ont manifesté leur soutien au mouvement.

---

<sup>4</sup> Communiqué du Conseil des rectrices et recteurs du 20 février 2025, « Les universités de la Communauté française inquiètes et solidaires face aux attaques contre la science aux Etats-Unis.

<sup>5</sup> <https://standupforscience2025.org/>

<sup>6</sup> Communiqué de presse du Conseil des rectrices et recteurs du 3 mars 2025, « Les universités de la Communauté française soutiennent l'initiative Stand Up for Science ».

En France, le Gouvernement a d'ores et déjà appelé les acteurs de la recherche à réfléchir à des dispositifs pour accueillir les scientifiques victimes de cette chasse aux sorcières. Plusieurs établissements européens ont par ailleurs annoncé des programmes d'accueil pour ces scientifiques et débloqué des budgets à cet effet. La Vrije Universiteit Brussel (VUB) a ainsi ouvert 12 postes postdoctoraux et mis à disposition 18 logements, pour un budget de 2,5 millions. Treize Gouvernements de l'Union européenne (mais pas encore la Belgique) ont demandé à la Commissaire européenne en charge de la recherche que l'Union européenne montre sa solidarité envers les chercheurs menacés d'interférence et de coupures de fonds.

Au cœur de l'Europe, la Communauté française : safe haven et tremplin pour la science

Face aux attaques sans précédent que subit la recherche scientifique sous l'administration Trump, il est plus que jamais nécessaire de défendre la science, la liberté académique et l'innovation. La Belgique, en coopération avec l'Union européenne, doit s'engager pleinement pour soutenir les chercheuses et chercheurs, protéger les thématiques essentielles de recherche telles que le changement climatique, la santé publique et l'égalité des genres, et garantir que la recherche scientifique mondiale puisse prospérer, indépendamment des pressions politiques et idéologiques.

Face à tous les obscurantismes et aux régimes autoritaires, la Communauté française peut jouer un rôle moteur à l'échelle européenne en devenant un « safe haven » pour les chercheuses et chercheurs menacés. C'est un momentum crucial : à notre devoir moral d'apporter tout le soutien possible à la communauté scientifique s'ajoute une opportunité d'accueillir des ressources scientifiques précieuses. Au lieu de voir ces talents disparaître ou être récupérés par d'autres puissances, nous devons les intégrer à notre société, à nos universités, à nos centres de recherche. Investir résolument dans l'accueil de ces chercheuses et chercheurs, c'est investir dans notre redéploiement en R&D, et donc dans l'économie de la Belgique, mais aussi dans sa capacité à naviguer un monde en crise. L'Europe doit se saisir de cette opportunité unique d'attirer les talents qui contribueront à l'innovation. Il s'agit d'une nécessité éthique, intellectuelle, et économique. C'est un tremplin pour l'avenir.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PROTÉGER LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET À SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE FACE AUX ATTAQUES CONTRE LA SCIENCE AUX ÉTATS-UNIS

Le Parlement de la Communauté française,

A) Considérant les attaques graves et répétées de l'administration Trump envers la science et la communauté scientifique aux États-Unis, via des licenciements, des coupes budgétaires, de la censure et des pressions ;

B) Considérant les conséquences dramatiques de ces attaques sur la coopération scientifique internationale, et sur notre capacité à répondre, en tant que société, aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle ;

C) Considérant les communiqués de presse du CRef du 20 février 2025 et du 1 mars 2025 ;

D) Considérant le mouvement « Stand up for Science » et son soutien massif aux États-Unis comme à l'étranger ;

E) Considérant que la liberté académique est protégée par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, l'article 15, §4 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'article 13 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

F) Considérant l'onde de choc qui touche également nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les collaborations qu'elles ont avec les États-Unis, et les chercheuses et chercheurs belges actuellement en séjour de recherche aux États-Unis ;

G) Considérant que lorsque la recherche est attaquée, ce n'est pas seulement l'intégrité scientifique qui est en jeu, mais aussi la démocratie elle-même, car la capacité à produire des connaissances indépendantes et objectives est le fondement même des sociétés libres et éclairées ;

Rappelle la valeur cardinale de la liberté académique, tant dans son volet institutionnel que personnel ;

Réaffirme que la science est un bien commun qui ne peut être soumis ni à des impératifs de rentabilité économique, ni à des ingérences politiques ;

Rappelle que la liberté académique est sans objet si elle n'a pas les moyens de se déployer ;

Souligne l'urgence de repenser une forme d'autonomie stratégique dans la production des savoirs en Europe ;

Demande au Gouvernement de la Communauté française de :

- rappeler solennellement son attachement ferme et irrévocable à la liberté de chercher sans entrave ;
- immuniser les moyens actuellement alloués à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
- confier au FNRS la mission de monitorer en continu les effets des mesures prises par l'administration Trump sur les équipes et les projets de recherche en Communauté française, y compris pour les chercheuses et chercheurs actuellement en séjour de recherche aux Etats-Unis ;
- réfléchir, en concertation avec les autorités académiques et les organisations syndicales, y compris en y associant l'Organe de Concertation et de Négociation (OCN) du FNRS, à la manière de prendre en compte cette situation dramatique dans l'octroi de bourses et l'avancement de carrière des chercheuses et chercheurs, de manière à ce qu'elles et ils ne soient pas pénalisés dans leur carrière par une situation qui leur échappe ;
- demander à l'ARES et au FNRS de lister les mesures les plus pertinentes pour soutenir et accueillir en Communauté française des scientifiques victimes de ces attaques antiscience, qu'elles et ils soient étasuniens ou non ;
- débloquer une enveloppe budgétaire exceptionnelle pour permettre le déploiement de ces mesures ;
- faire le choix d'un réinvestissement stratégique à moyen et long terme dans les outils et les établissements d'enseignement et de recherche, au service de l'innovation, de l'économie, de la résilience et de la société dans son ensemble ;
- se coordonner avec le Gouvernement de la Communauté flamande et avec le Gouvernement fédéral pour porter unanimement une position forte au niveau européen pour que l'Europe développe un plan d'action immédiat d'accueil, et affirme pleinement son engagement envers la science et la recherche, y compris envers les chercheuses et chercheurs européens ;

- plaider auprès du Gouvernement fédéral pour le maintien de la déduction fiscale à 45 % des dons aux associations et fondations, maillon indispensable du financement de la recherche ;
- plaider auprès du Gouvernement fédéral pour le maintien de l'exonération du précompte professionnel des chercheurs et pour qu'il réfléchisse à son extension ;
- demander au Gouvernement fédéral d'identifier tous autres outils qui peuvent être utilement mobilisés dans ses compétences, notamment en termes de procédures de visas ou d'incitants fiscaux.

**Mme Linard**

**M. Hazée**

**Mme Tellier**

**M. El Hajjaji**

**Mme Cremasco**